

Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS
Sous-Préfète des Alpes-Maritimes
Sous-Préfecture
3, avenue du Général de Gaulle
06130 GRASSE

Fait le 08/01/2021
A Grasse,

Références dossier :

Nathalie CAMPANA
Direction Générale Adjointe
Aménagement et Cadre de Vie
Réf. : JV/NC/2021/13215

Objet : Aéroport Cannes-Mandelieu-Nuisances aériennes

Madame la Sous-Préfète, *Chère madame la Sous-Préfète,*

Je me permets de revenir vers vous suite à la parution mercredi dernier d'un article dans Nice-Matin relatif au projet de trajectoire Nord-Ouest, nouvelle trajectoire d'arrivée des jets d'affaire pour l'aéroport Cannes-Mandelieu.

Je suis en effet surpris des propos que cet article vous fait tenir à mon encontre et notamment sur ma présumée connaissance de ce dossier et de cette réflexion, de longue date.

Aussi, je tenais à vous rappeler nos échanges du 06 juillet dernier, lors de la réunion où vous avez souhaité m'inviter en tant que Président de la CAPG, et je vous en remercie encore car c'est ce jour-là que j'ai pu prendre connaissance de cette nouvelle trajectoire et de l'impact qu'elle pourrait avoir sur les communes de Grasse, d'Auribeau ou encore de Peymeinade.

Je vous ai fait part lors de ma grande inquiétude sur cette nouvelle trajectoire et vous ai demandé de bien vouloir associer à cette réflexion la totalité des élus concernés à savoir les Maires des communes qui seraient survolées, non présents ce jour-là.

Je vous ai ensuite, ce même jour, demandé d'être informé de l'expérimentation et souhaité pouvoir rapidement avoir des réponses concrètes et précises de la part des services de l'aéroport et de la DGAC sur les mesures envisagées pour réduire ces nuisances et me rassurer sur les autres alternatives qui pourraient être engagées par les services de l'aviation civile.

Or, comme j'ai pu le dire lors de la Commission Consultative de l'Environnement, où vous avez souhaité inscrire à l'ordre du jour le retour de cette expérimentation, ces services n'ont pas pris la peine de se rapprocher des élus du territoire afin de les informer et de les associer aux démarches entreprises lors des survols effectués en octobre 2020.

Nous avons demandé à être associés et présents dans les réflexions liées à cette expérimentation, et vous vous étiez engagée à le faire lors de notre rendez-vous du 6 juillet, face à cet oubli, vous vous en étiez même excusée lors de la Commission Consultative du 25 novembre.

Peut-être, en effet et comme vous l'indiquez dans Nice-Matin, vous ne « pouviez pas me mettre dans l'avion » pour les essais mais vous pouviez me prévenir des dates de survol de nos communes et c'est cette transparence et cette concertation que j'attendais.

Je vous rappelle enfin que notre combat est avant tout la préservation de notre cadre de vie et de notre environnement, et nous devons, nous élus, travailler avant tout sur les possibilités de limiter et de réguler le trafic de cet aéroport.

Mais nous n'accepterons pas une future trajectoire Nord-Ouest qui impacterait en « complément » la seconde moitié de notre territoire de l'Ouest des Alpes-Maritimes, alors que celui-ci est préservé à ce jour des nuisances de l'aéroport. C'est impensable et inacceptable pour nous, maires concernés.

Je souhaitais vous faire part de ma réaction à l'article de Nice-Matin et vous rappeler la teneur de mon combat et de celui des maires de la CAPG, traduit par ailleurs dans une motion votée à l'unanimité par le Conseil Communautaire le 17 décembre dernier, dont vous trouverez une copie ci-jointe.

Je vous prie de croire, Madame la Sous-Préfète, à l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à Vous.

Le Président,

**Jérôme VIAUD**
Maire de Grasse
Vice-Président du Conseil Départemental
des Alpes-Maritimes

Jehoncl. Del.

P.J : Motion Aéroport Cannes-Mandelieu

- Copie : l'ensemble des Maires de la CAPG
- Copie : l'ensemble des Maires de la CAPL
- Copie : Presse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE**

SEANCE DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020

**Délibération n° MO2020_002 : Motion Aéroport de Cannes Mandelieu : opposition
au projet de trajectoire Nord-Ouest**

Date de la convocation : 02/12/2020

Date d'affichage :

Date de la publication sur le site internet www.paysdegrasse.fr :

L'an deux mille vingt et le dix du mois de décembre à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Palais des congrès, 22 cours Honoré Cresp à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 70

En exercice : 70

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Marie AMMIRATI, Ali AMRANE, Pierre ASCHIERI, Marc BAZALGETTE, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Marie CHABAUD, Murièle CHABERT, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Laurence COSTE, Julie CREACH, Jean-Marc DELIA, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, François FERRY, Annie FRECHE, Yves FUNEL, Karine GIGODOT, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Patrick ISNARD, Brigitte LUCAS, Jean-Marc MACARIO, Christophe MARTELLO, Claude MASCARELLI, Roger MISSENTI, Sylvie MORLIERE, Robert NOVELLI, Nicole NUTINI, Annie OGERO-MAIRE, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Serge PERCHERON, Roland RAIBAUDI, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Claude SERRA, Florence SIMON, Martine ULBADI, David VARRONE, Alain YBERT, Christian ZEDET.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : Claude BOMPAR après la délibération n°180, Pierre BORNET après la délibération n° 186, Claude CEPPI après la délibération n°183, Murièle CHABERT après la délibération n° 185, Marc COMBE après la délibération n° 183, Anne-Marie DUVAL après la délibération n° 186, Annie FRECHE après la délibération n° 175, Patrick ISNARD après la délibération n°190, Alain YBERT après la délibération n° 190, Jean-Marc MACARIO après la délibération n° 186, Roland RAIBAUDI après la délibération n°185, Claude SERRA après la délibération n° 184, David VARRONE après la délibération n° 184, Christian ZEDET après la délibération n° 180.

ONT DONNE POUVOIR : Aline BOURDAIRE à Valérie COPIN, Claude BOMPAR à Jean-Paul HENRY à partir de la délibération n°181, Claude CEPPI à Jean-Louis CONIL à partir de la délibération N° 184, Murièle CHABERT à Nicole NUTINI à partir de la délibération n°186, Marc COMBE à Julie CREACH à partir de la délibération n° 184, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Nicolas DOYEN à Anne-Marie DUVAL, Anne-Marie DUVAL à Ali AMRANE à partir de la délibération n°187, Gilbert EININGER à Jérôme VIAUD, Annie FRECHE à Christian REQUISTON à partir de la délibération n°176, Jean-Marc GARNIER à Serge PERCHERON, Jean-Marc MACARIO à Henry CHIRIS à partir de la délibération n° 187, Christophe MOREL à Philippe BONELLI, Ismaël OGEZ à Raoul CASTEL, Pascal PELLEGRINO à François ROUSTAN, Roland RAIBAUDI à Christian MARTELLO à partir de la délibération n° 186, Claude SERRA à partir de la délibération n° 185, David VARRONE à Henri CHIRIS à partir de la délibération n° 185, Christian ZEDET à Marie AMMIRATI à partir de la délibération n° 181.

ETAIENT ABSENTS : Stéphane CASSARINI, Cyril DAUPHOUD, Gérard DELHOMEZ, Odile DESPLANQUES, Pauline LAUNAY.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

Mougins et de Mouans-Sartoux viendrait in fine ajouter les problématiques identifiées sur les communes de l'Ouest telles que Grasse, Peymeinade ou encore Auribeau-sur-Siagne sans améliorer la situation des communes de Pégomas et de la Roquette-sur-Siagne.

Cette solution est incohérente et inacceptable pour les maires concernés et pour notre communauté d'agglomération.

Nous avons été élus par la population pour défendre notre territoire et préserver la qualité de son cadre de vie qui fait sa richesse.

A la lumière de ces éléments, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse s'oppose fermement à la mise en place d'une nouvelle trajectoire Nord-Ouest et demande à ce que les services de l'aéroport et la DGAC, placés sous la responsabilité de Madame la Sous-Préfète de Grasse, étudient d'autres pistes afin de trouver rapidement des solutions réellement efficaces et conformes aux légitimes préoccupations et doléances exprimées par les populations concernées afin de réduire le trafic actuel.

Les élus de la CAPG exigent d'être dorénavant associés à toutes réflexions et études dans la gestion de l'ensemble des activités de l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE S'OPPOSER** fermement à la mise en place d'une nouvelle trajectoire Nord-Ouest ;
- **DEMANDE** à ce que les services de l'aéroport et la DGAC étudient d'autres pistes afin de réduire le trafic actuel ;
- **EXIGE** d'être dorénavant associé à toutes réflexions et études dans la gestion de l'ensemble des activités de l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.

Le Président

Ju.

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

